



Délai de prescription pour un Titre exécutoire

Par **hhhelen**, le **24/01/2015 à 17:07**

bonjourrnMalgré de nombreux message à différents huissier aucun ne daigne me répondre aussi merci pour la votre que j attends avec impatiencernJe souhaite recouvrer une créance pour laquelle un jugement a été rendu et j ai en ma possession un titre executoire : l huissier que j avais, en 2007 mandaté, n a rien pu faire.rny a t il un délais de prescription pour, de nouveau, faire valoir ce titre executoirernun grand merci pour votre réponsernbien cdt

Par **moisse**, le **24/01/2015 à 18:08**

Bonsoir,rnLa prescription est de 10 années.rnLe titre datant de 2007, c'est à dire avant la réforme des délais de prescription survenue en 2008, est valable jusqu'en 2018.

Par **hhhelen**, le **27/01/2015 à 19:08**

Merci Moisse!rnLes consultations juridiques gratos m ont dit que le délais de 10 ans n était + d actualité !!!rnSi j ai écrit ce post, c est parce que je n ai rien trouve de probant sur le net et aucun huissier ne m a répondu rnJ ai vraiment du mal à présent pour confier mon dossier à un huissier avare de conseil (j en ai fait bq) pour dire celarnCdt